



Correspondance de la Voix De l'Enfant

2^{ème} Trimestre 2006

E D I T O R I A L

La Parole des Enfants après Outreau

SOMMAIRE

Editorial..... p.1

Actualités.....p.2 à 3

Fête de la Musique
Colloque Ethique et Entreprise
Commission Nationale
Commission Maltraitance.

Actualités juridiques..... p.4

Arrêt de la Cour de Cassation
Extraits de l'avis de la CNCDH.

Actualités Européennes et
Internationales..... p.5

Mission en Inde
1^{ère} réunion du comité de suivi du
tourisme sexuel
Programme AGIS.

Infos membres.....p.6 à 7

Fonds d'Aide aux Programmes
Internationaux et Nationaux
Activités des associations
membres.

Partenariats.....p.8

URGENCE Liban.....p.8

Rédactrice en chef :
Martine Brousse

Rédaction et maquette :
Mylène Barra

Après le grand psychodrame en direct, il appartient aux associations qui, depuis des années, ont contribué à faire entendre et comprendre la plainte des enfants, de préserver cet acquis. Nous manquons de recul pour évaluer les conséquences d'Outreau. Il y a un consensus pour dénoncer les mises en détention provisoire sans des motifs aussi lourds que leurs conséquences. Mais, on sent poindre une réaction visant à revenir vers la " bonne conscience " d'autrefois, pour le confort de tous sauf celui des enfants.

En choisissant d'interdire toute forme de " consommation " de l'enfant comme objet sexuel, notre société a confié une bien lourde tâche à la Justice. Celle-ci est confrontée, dans la majorité des cas, à l'immatérialité de faits condamnables. Elle a donc recours aux fameuses " expertises de crédibilité " proscrites par le Groupe de Travail chargé de tirer les enseignements du traitement judiciaire de l'affaire dite " d'Outreau " présidé par M. VIOUT (dont les conclusions remarquables sont moins médiatisées que le show parlementaire). Ceci m'amène à évoquer le problème des expertises de mineurs que nous avons posé, Martine BROUSSE, directrice, et moi-même, à la Conférence de Consensus sur " les conséquences des maltraitances sexuelles " de novembre 2003 ⁽¹⁾. Nous avons rappelé que l'expertise des mineurs victimes ne devrait plus être un simple examen mais une véritable évaluation pluridisciplinaire et transversale d'un être " en devenir ", de son entourage et du dommage psychologique qu'il a éventuellement subi. Pour ce faire, ne devraient être désignés que des professionnels exerçant quotidiennement une activité de soins auprès de mineurs car, de la pratique naît l'expérience et de l'expérience naît l'expertise. En raison de la pénurie d'experts, cette évidence n'est pas respectée. Devant ce constat, nous avons soumis deux propositions à cette Conférence :

- la multiplication des Permanences et Unités d'Accueil Médico-Judiciaires pluridisciplinaires en milieu hospitalier telles que celles que la Voix De l'Enfant et les associations qu'elle fédère ont initié dans plusieurs villes de France. Les victimes (je parle des enfants) du procès d'Outreau n'ont pas bénéficié d'un tel lieu pour le recueil de leur parole.

- donner une valeur expertale aux évaluations réalisées par les équipes de ces Permanences et Unités d'Accueil. Dans sa circulaire du 2 mai 2005, Monsieur Dominique PERBEN, convaincu, a recommandé que ces examens, si ils sont pratiqués par des personnes désignées, soient considérés comme des expertises. Il est permis de penser qu'à la lumière de telles expertises, la justice aurait été mieux éclairée.

Soyons vigilants et poursuivons ce programme car il y a un véritable risque que la parole des enfants victimes soit à nouveau " classée sans suite ".

Docteur Bernard CORDIER - Président

(1) (<http://psydoc-fr.broca.inserm.fr/conf&rm/conf/confvictime/experthtml/default.html>)

La Voix De l'Enfant
B.P. 301

75464 Paris cedex 10
Tel : 01 40 22 04 22
Fax : 01 40 22 02 90
CCP 15 301 75 P Paris

E-mail : info@lavoixdelenfant.org
Site : www.lavoixdelenfant.org

Permanence Juridique Téléphonique le mercredi de 14 h 30 à 17 h 30
Tél. : 01 40 22 03 05

Assistance Fugue : 7 jours sur 7
N° Clients SFR : 8649 ou N° long : 0800 97 86 49

ACTUALITES DE LA VOIX DE L'ENFANT

Les 25 ans de la Voix De l'Enfant en Musique



Du 14 au 22 juin dernier, la Voix De l'Enfant a accueilli 43 enfants argentins, bosniaques, brésiliens, haïtiens, indiens, israéliens, jordaniens, libanais, malgaches, marocains, palestiniens, philippins et roumains pour une semaine rythmée par la musique, la danse, le rire et l'émotion.

Tout au long de la semaine, les enfants ont vécu et partagé des moments inoubliables. Si les matinées étaient consacrées au stage musical et aux répétitions pour le spectacle final avec la compagnie Lutherie Urbaine, les après-midi ont été l'occasion pour le groupe de visiter Paris et ses alentours et d'échanger à travers des activités ludiques et sportives.



Tous les enfants ont ainsi découvert la capitale du haut de la Tour Eiffel et au cours d'une balade sur un bateau mouche. Ils ont immortalisé ces moments sur papier afin de partager leurs souvenirs à leur retour au pays.

Ces enfants ont également découvert les alentours de Paris et notamment la ville de Chelles au travers d'une rencontre récréative et sportive organisée en collaboration avec l'Ecole de Football de la Ville de Chelles avec d'autres enfants de la région parisienne suivis par les association membres de la Fédération (Solidimey, Parcours d'Exil, etc...).

Certains enfants se sont même révélés être particulièrement doués au handball, basket ball ou encore au football.

La rencontre de ces enfants était l'occasion unique pour chacun d'apprendre à connaître l'autre au travers de sa culture et de la musique.



Au cours d'une soirée, riche en émotions, placée sous le parrainage de Paola Estrella, fille du Maître Miguel Estrella, chaque groupe d'enfants, revêtu de leurs costumes traditionnels, a interprété une chanson de leur pays, sous les applaudissements de tous.

Quel symbole de voir les enfants israéliens, palestiniens, libanais et jordaniens, assis côte à côte reprenant le refrain de chansons du monde arabe ! Quel symbole de voir tous ces enfants réunis sans distinction de race, de couleur ou de religion pour partager et échanger autour de cet élément fédérateur : la musique !

La semaine s'est clôturée en beauté avec le spectacle des enfants, le 21 juin dernier, jour de la Fête de la Musique, sur le Parvis de l'Hôtel de Ville de Paris, en ouverture du concert offert par le maître Miguel Angel Estrella, grand humaniste et pianiste de renommée, et l'Orchestre

de la Paix, en présence d'un public enthousiasmé et de nombreuses personnalités : Madame Corinne Perben, Madame Gisèle Stievenard, adjointe au Maire de Paris, Madame Olga Trostiansky, adjointe au Maire de Paris, des Ambassadeurs de Jordanie, de la Déléguée de Palestine et des représentants des Ambassades du Liban, de Roumanie, du Brésil, d'Israël et de Madagascar, du Président le Docteur Bernard Cordier et de nombreux administrateurs et membres de la Voix De l'Enfant.

Ce spectacle unique, mêlé de spontanéité, de joie et de simplicité, a enchanté les petits et les grands et a prouvé que la musique est un lien formidable entre les peuples, permettant de communiquer au-delà des barrières linguistiques et idéologiques.



Un immense merci à tous ces enfants qui au travers de leurs chants, de leurs danses et de leurs échanges, ont réalisé ce que les adultes ne parviennent pas à faire : la paix.

Ils nous ont donné l'espoir de croire que demain peut être meilleur et qu'avec eux, nous pouvons construire un monde plus humain, un monde où tout enfant peut vivre son enfance.

A tous nos partenaires qui ont permis ce moment inoubliable : MERCI.



Colloque Ethique et Entreprise ... Commerce éthique et droit à l'enfance

A l'occasion de ses 25 ans, la Voix De l'Enfant organise un colloque qui se déroulera le 27 septembre prochain au Centre de Conférences Internationales Kléber.

Lorsque l'on parle du droit à l'enfance, les chiffres concernant le travail des enfants dans le monde aujourd'hui sont alarmants et ne peuvent nous laisser insensibles :

- 250 millions d'enfants travaillent illégalement dans le monde dont 180 millions dans des conditions intolérables d'exploitation.

- 73 millions ont moins de dix ans.

- 8,4 millions sont victimes de l'esclavage, du trafic et de la prostitution.

- Chaque année, 22 000 enfants décèdent à la suite d'accidents du travail.

L'objet principal de ce colloque est de mener une réflexion avec les chefs d'entreprises, les représentants d'organisations syndicales, internationales et les responsables politiques sur les questions d'éthique dans le commerce international, en particulier " la présence " des enfants dans ces échanges.

Ce colloque a pour objectif de susciter et de faciliter l'implication et l'action des acteurs dans ces échanges éthiques. Aujourd'hui, les entreprises sont-elles en mesure de garantir aux enfants qui travaillent un " apprentissage respectueux " de leurs conditions de développement et d'épanouissement ?

Les recommandations qui seront dégagées au cours de cette journée seront portées devant les instances européennes et internationales.

Si vous souhaitez participer à ce colloque, merci de vous inscrire auprès de la Voix De l'Enfant :
info@lavoixdelenfant.org
avant le **5 septembre**,
les places étant limitées.

Commission Nationale de la Voix De l'Enfant

Le 30 juin dernier, les associations membres de la Voix De l'Enfant intervenant en France se sont réunies en Commission afin d'échanger autour de leurs programmes sur le terrain et de partager leur expérience.

Ces associations mènent principalement deux types d'actions :

- actions de socialisation : réinsertion par le sport, soutien scolaire, activités extrascolaires culturelles et récréatives, accompagnement d'enfants malades, etc...

- actions contre la maltraitance et les violences sexuelles : prise en charge des mineurs victimes, prévention, formation, création et travail au sein des Unités d'Accueil Médico-Judiciaire, conseil juridique, constitution de partie civile, etc...

Cette première réunion a permis d'engager des discussions sur des thèmes communs et de dégager des axes prioritaires communs aux associations membres.

Quelques pistes pour les réflexions et travaux à venir ont été retenues :

- difficultés actuelles et nécessité de réformer le système actuel de protection de l'enfance (notamment rôle et place de l'éducateur auprès de l'enfant et dans la famille),

- mise en place d'une pédagogie adaptée à la réalité des situations sociales avec création de pédagogues de rue à l'exemple de ce qu'a réalisé l'association GPAS qui a créé en Pologne ces référents qui prennent en charge en particulier les enfants dans la rue, les enfants désocialisés . Ces pédagogues n'ont ni bureau, ni véhicule. Sacs aux dos, ils sont dans la rue en contact direct avec les jeunes et à leur écoute. Dans leur quotidien, ces pédagogues leur font découvrir lors de soirées musicales et théâtrales où ils se rendent en transports en commun, tout ce que la culture peut offrir pour trouver un équilibre et fonder quelques espoirs dans l'avenir.

- échange de supports pour la prévention et création d'outils pédagogiques adaptés aux besoins.

Commission Maltraitance de la Voix De l'Enfant

Le 30 juin, la Commission Maltraitance s'est réunie, après la Commission Nationale, afin de d'échanger sur les activités en lien avec la prévention, le soutien et la prise en charge des enfants victimes de maltraitance : physique, psychologique et/ou sexuelle.

Parmi les points abordés, on peut notamment citer :

- les conditions de recueil des révélations et de l'audition des enfants,

- le rôle des différents intervenants auprès de l'enfant,

- le rôle des avocats. La Commission a initié une réflexion sur la formation des avocats afin de favoriser leur compétence et leur efficacité dans le domaine de la protection de l'enfance et de l'accompagnement de l'enfant victime.

- le problème des fausses allégations : les membres de la Commission ont souhaité rappeler que lorsqu'un enfant émet des accusations qui peuvent se révéler infondées, il est important de considérer que l'enfant est en souffrance et qu'il a besoin d'une aide.

- l'accompagnement des familles est également important dans le cadre de la prise en charge des mineurs victimes. Or, ce n'est pas du rôle ni de la compétence des associations de protection de l'enfance de prendre en charge les parents, l'entourage. La Commission s'interroge pour savoir si l'INAVEM (Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation) qui a une mission, entre autre, d'accompagnement et de conseil, ne pourrait pas intervenir pour accompagner les familles tout au long de la procédure.

- D'autres thèmes font l'objet d'observations et de questions, ils seront traités lors des prochaines réunions :

- x réflexion sur l'indépendance de l'administrateur ad hoc et donc de son statut,

- x réflexion sur le droit d'un mineur à une seconde famille, à une deuxième chance.

La prochaine rencontre de la Commission aura lieu en octobre .



Arrêt de la Cour de Cassation

La Cour de cassation a rendu le 29 mars 2006, dans une affaire ayant défrayé la chronique en raison de la personnalité du prévenu, ancien conseiller du Premier Ministre, une décision qui présente surtout, pour les victimes mineures et les associations assurant la sauvegarde de leurs intérêts, une portée juridique non négligeable.

C'est en effet la première fois que la Cour de cassation avait à se prononcer sur la manière dont les juges doivent caractériser l'élément intentionnel du délit de recours à la prostitution d'un mineur créé par la loi du 4 mars 2002 (art. 225-12-1 du Code pénal). La Chambre criminelle de la Cour Suprême n'a pas suivi l'argumentation du prévenu qui prétendait que la partie poursuivante, c'est-à-dire le Ministère public ou la partie civile, devait établir la connaissance effective par l'auteur des faits de l'état de minorité de la victime et que, par voie de conséquence, les juges ne pouvaient le déclarer coupable du délit de recours à la prostitution d'un mineur qu'après avoir expressément constaté qu'il savait que la victime était mineure.

Elle n'a donc pas entendu revenir sur sa jurisprudence séculaire en matière notamment d'attentat à la pudeur, selon laquelle les juges n'ont pas à énoncer expressément que le prévenu connaissait l'état de minorité de la victime, " l'élément intentionnel résultant de la nature même du délit ".

L'idée sous-tendant cette solution est que la minorité fait partie de la substance même du délit. C'est pour atteindre un mineur que l'auteur commet l'acte matériel, c'est, en particulier, parce que la personne livrée à la prostitution est mineure que l'auteur recherche une relation sexuelle avec elle et qu'il passe donc à l'acte matériel.

Par conséquent, lorsque l'élément matériel du délit de recours à la prostitution d'un mineur est établi, l'on peut considérer qu'implicitement mais nécessairement il est également établi que l'auteur des faits connaissait l'âge de la victime.

Si en réalité le prévenu recherchait une relation sexuelle avec un adulte, c'est qu'il a été induit en erreur et c'est à lui, pour s'exonérer de sa responsabilité pénale, d'exciper de cette erreur de fait et de la prouver.

Il est manifeste qu'en instituant le délit de recours à la prostitution d'un mineur afin de protéger les mineurs en détresse qui, livrés à la prostitution, sont des victimes, la loi a avant tout voulu viser ceux qui ne commettent l'élément matériel du délit, (c'est-à-dire la sollicitation de relations sexuelles contre une promesse de rémunération, même sans commencement d'un attouchement ou d'un rapprochement sexuel) qu'en considération de l'âge de la victime.

L'âge n'est pas pour les personnes visées par la loi un élément fortuit de leur action mais l'élément déterminant, le moteur.

On peut donc considérer qu'il résulte de l'arrêt de la Cour de cassation qu'il existe une présomption selon laquelle l'auteur de l'élément matériel connaissait l'état de minorité de la victime, et que le prévenu ne peut s'exonérer de sa responsabilité pénale qu'en prouvant avoir été trompé sur l'âge de la victime, conformément à la jurisprudence précitée et, d'ailleurs, visée par la circulaire CRIM. 2002-09 du 24 avril 2002 présentant les dispositions pénales de la loi du 4 mars 2002.

C'est pourquoi la Cour de cassation a décidé que dans l'espèce qu'elle avait à trancher, la déclaration de culpabilité était légalement justifiée par la constatation que le prévenu n'avait pu se méprendre sur l'âge de la victime, même s'il n'avait pas été positivement constaté qu'il connaissait son état de minorité.

Sont ainsi donnés aux victimes du délit de recours à la prostitution d'un mineur et aux associations habilitées à se constituer partie civile les moyens de faire aboutir leur action sans se heurter à des difficultés de preuve.

L'arrêt du 29 mars 2006 ouvre donc la voie à une application juste et efficace de la loi du 4 mars 2002.

Extraits de l'Avis de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme : projet de loi réformant la protection de l'enfance

La CNCDH a été saisie par Monsieur Philippe BAS, ministre délégué à la famille, du projet de loi portant réforme de la protection de l'enfance.

...“La CNCDH constate avec satisfaction l'importance donnée à la prévention et toutes les dispositions permettant de prévenir des actes de maltraitance...”

...“La CNCDH reconnaît l'importance de fournir une base commune de connaissance sur la protection de l'enfance aux différents intervenants (magistrats, policiers, personnels soignants, travailleurs sociaux, enseignants ...) et prend acte de l'obligation posée d'une formation initiale et continue...”

...“La CNCDH regrette cependant qu'il n'y ait pas eu une réflexion de fond remettant à plat l'ensemble du dispositif de protection de l'enfance, ce qui aurait permis d'élaborer un projet de loi d'orientation ou de loi cadre. La CNCDH regrette également l'absence de toute disposition concernant la question des mineurs étrangers isolés...”

...“La CNCDH regrette aussi que l'occasion n'ait pas été saisie pour adopter des dispositions relatives au recueil de la parole de l'enfant victime. Elle aurait notamment souhaité des dispositions permettant le développement des Unités Médico-Judiciaires et la systématisation de l'utilisation des enregistrements audiovisuels...”

...“La CNCDH souhaite la création d'une structure indépendante du Conseil Général concernant la représentation et la défense des enfants. Mais la CNCDH s'inquiète de la mise en œuvre concrète de certaines dispositions du projet de loi...” : ...“sur le renforcement du rôle du Conseil Général " chef de file " de la protection de l'enfance...”, ...” sur l'évaluation des situations de danger...”, ...”sur les risques de confusion des mesures et des dispositifs...”.



ACTUALITES INTERNATIONALES

Mission de suivi et d'évaluation du Coordinateur International Asie de la Voix De l'Enfant avec les représentants du Groupe E. Leclerc

Du 7 au 16 juin dernier, Jérôme BAPTISTE, le Coordinateur International Asie, s'est rendu dans l'état du Tamil Nadu, en Inde, afin notamment de guider et d'accompagner les responsables du Groupe E.LECLERC, le principal partenaire financier de la Voix De l'Enfant pour les programmes post tsunami, sur les différentes zones d'action.

Les représentants du Groupe ont pu se rendre compte de l'avancée des programmes mis en œuvre sur le terrain, à Madras, Pondichéry, Cuddalore, Karaikal et Nagapatinam.

En outre, ils ont pu rencontrer les responsables des associations soutenues et partager avec les populations locales leur joie d'avoir retrouvé des conditions de vie dignes.

Enfin, cette visite fut l'occasion d'inaugurer :

- une école au nord de Pondichéry



- et deux lotissements de 25 maisons nouvellement construites au nord et au sud de Madras.



Inutile de préciser que les sourires échangés n'ont pas manqué !

Réunion du comité de suivi sur le tourisme sexuel



Lors de la conférence de presse du 29 mars dernier, Monsieur Léon BERTRAND, Ministre Délégué au Tourisme, avait annoncé sa décision, suite au rapport remis par le groupe de travail présidé par Carole BOUQUET, de mettre en place *un comité de suivi du programme gouvernemental d'action contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le tourisme*.

Le 27 juin dernier, le Ministre a installé ce comité composé d'ONG, d'associations, de professionnels du tourisme et de représentants des ministères concernés. La Voix De l'Enfant a été appelée à siéger dans ce comité.

Au cours de cette première réunion, les différents participants ont fait part des axes qu'ils souhaitaient voir traiter notamment le suivi des recommandations émises par le groupe de travail et les avancées d'une coopération bilatérale avec les pays particulièrement touchés par ce fléau : Madagascar, Maroc, Sénégal, Cambodge, Inde, Népal, Brésil, République Dominicaine...

L'ensemble des intervenants ont souhaité développer une mise en réseau des acteurs de terrain et la mise en valeur des bonnes pratiques en matière de prévention et de protection des enfants victimes.

Mr Léon BERTRAND a fortement souligné sa volonté de pérenniser ce comité de suivi. Pour ce faire, il a nommé une personne référente au ministère qui réunira notamment une fois par trimestre ce comité et assurera la coordination des actions mises en œuvre sur le terrain pour lutter contre ce fléau qui touche des dizaines de milliers d'enfants dans le monde.

LA VOIX DE L'ENFANT AGIS 2005-2007



Avec le soutien financier du programme AGIS

Commission européenne - Direction Générale Justice, Liberté et Sécurité

La Voix De l'Enfant poursuit ses travaux sur l'"Etat des lieux des bonnes pratiques en matière de recueil de la parole et d'audition des enfants victimes de maltraitance en vue de la mise en place d'une coopération judiciaire et policière européenne".

Un Comité de Suivi National a été créé dans chaque pays partenaire. Chaque Comité a pour mission d'établir un état des lieux de la situation ressortie dans son pays et de présenter un rapport sur les pratiques existantes.

Le Comité Français, constitué d'experts dans les domaines judiciaire (Magistrats, Gendarmes), médical, social, psychologique, s'est réuni pour échanger et débattre autour des questions relatives à l'audition des enfants victimes de maltraitance.

La prochaine rencontre transnationale aura lieu à Londres les 22, 23 et 24 septembre prochains.

En préparation à cette 2ème Conférence, une synthèse des situations présentes dans chaque pays partenaire sera adressée aux participants afin que chacun en prenne connaissance et puisse en débattre lors de la Conférence.

Le but de cette deuxième rencontre est de commencer à élaborer des propositions concrètes sur la base des connaissances acquises.

La prochaine Conférence se tiendra à Florence en janvier 2007.

INFOS MEMBRES

Fonds d'Aide aux Programmes

Programmes Internationaux

■ **La Maison de Sagesse** : reconstruction du village d'Ammankoilpet Karikal - volet eau en Inde.

Lors du dernier Comité de Pilotage du Fonds d'Aide aux Programmes Internationaux, les membres ont accepté de cofinancer le projet post tsunami de la Maison de Sagesse.

Après mission sur le terrain par le Coordinateur International Asie de la Voix De l'Enfant et étude de faisabilité de ce projet, il a été décidé d'attribuer ce cofinancement.

La Maison de Sagesse participera au programme de reconstruction du village d'Ammonkoilpet situé au sud est de l'Inde, dans l'état du Tamil Nadu, détruit par le passage du tsunami du 26 décembre 2004.

Les parties " Eau et Assainissement " pour 131 maisons et la " Construction d'un dispensaire " seront pris en charge par la Voix De l'Enfant et ses partenaires E.LECLERC et LA MODE EST A VOUS.

Programmes France

■ **Dessine Moi Un Mouton** : vacances pour Naëlle
Naëlle fait partie d'une des familles suivies par la puéricultrice de Dessine Moi Un Mouton. Sa maman devant subir une importante intervention, Naëlle passera ses vacances à la Maison du Soleil, dans un lieu qui lui est familier, avec des personnes qu'elle connaît et qu'elle apprécie.

■ **Solidimey** : formations BAFA
Les jeunes responsables de cette association n'ont cessé de vouloir approfondir leurs connaissances et leurs compétences pour encadrer les jeunes de leur quartier. Plusieurs ont décidé de poursuivre leur formation en suivant une session d'approfondissement dans le cadre du BAFA.

Infos des associations membres

Krousar Thmey

Tous les deux ans, Krousar Thmey organise une grande fête de famille, ou "Pratchum Nheat", où près de 2000 enfants et staff de Krousar Thmey se rassemblent pour trois jours de spectacles, de jeux et de concours. Ceci permet de créer un esprit de famille entre les enfants de Krousar Thmey, les jeunes et les adultes.

Cette année fut particulièrement importante, car on y célébrait aussi les 15 ans de l'association, et Sa Majesté le Roi du Cambodge Norodom Sihamoni, figure emblématique au Cambodge qui est aimé et respecté par tous ses sujets, a fait l'honneur de sa présence.



L'événement s'est très bien déroulé, le roi était visiblement ému et les enfants étaient ravis de pouvoir être si proche de leur Roi. La cérémonie officielle était accompagnée de spectacles de danses par les enfants sourds, de concerts de musique traditionnelle par les aveugles, et de témoignages par d'anciens enfants des rues.

Après le départ du Roi, la fête était moins formelle et s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur. Les jeux étaient entrecoupés de concours de connaissances générales, de chansons et de poésies. Cette année, c'est l'école d'aveugles de Chba Ampeou qui a "raflé" la quasi-totalité des premiers prix! Les enfants des autres centres attendent donc impatientement Pratchum Nheat 2008!

SOS Enfants

Quand la lutte contre la pauvreté rejoint la protection de l'environnement.

Au Rwanda, le bois manque et coûte de plus en plus cher. Depuis 1990, plus du tiers des forêts du pays a disparu. Cette pénurie a fait fortement grimper les prix, particulièrement celui du bois de chauffe, principale source d'énergie des Rwandais. Elle touche durement les plus pauvres : à 10 € le sac de braises, soit le tiers du salaire d'un instituteur, c'est difficile d'assurer les repas quotidiens.

SOS Enfants et son partenaire rwandais le Point d'Ecoute s'engagent dans un programme de réduction de consommation de bois.

Ce projet s'appuie sur la production et la diffusion de fours et de foyers améliorés économes en bois. Conçus en partenariat avec l'Administration locale et fabriqués artisanalement, ces foyers améliorés remplacent progressivement les foyers traditionnels dans la région de Gisenyi. D'un prix de revient de 40 euros, ces foyers économisent jusqu'à deux tiers de bois ou de charbon de bois et voient leur investissement vite rentabilisé.

La technique consiste à construire une cuisinière en briques à l'intérieur de laquelle se consume lentement bois ou charbon de bois, les briques assurant une conservation maximale de la chaleur et un rendement optimum du combustible.

Dans un premier temps, 1 200 familles pourraient bénéficier de l'installation de ce foyer.

SOS Enfants s'appuie sur les compétences du Point d'Ecoute qui, pour travailler aux côtés des enfants des rues et des fratries orphelines du Sida dans la région de Gisenyi, a une parfaite connaissance des familles les plus vulnérables.

SOS Enfants a besoin de soutien pour réussir ce pari qui participera au développement de cette région.



Association Kareen Mane

L'association Kareen MANE, membre depuis quelques mois de la Voix De l'Enfant, intervient dans le Sahara Occidental à 200 kilomètres de Tintouf en Algérie.

Leur action se fait dans le camp de réfugiés Sahraouis de Dakhla où vivent depuis 31 ans des réfugiés dont on parle très peu. Il y a 4 camps de 45 000 personnes dans chacun d'entre eux.. En avril, des pluies diluviennes ont détruit la moitié des camps.

La Présidente de l'association, Mme Danièle Mane, s'est rendue sur place afin de montrer à toute la population locale qu'elle n'était pas oubliée.

En novembre, un 3ème conteneur partira et deux nouveaux projets sont en gestation pour que les enfants puissent accéder à la langue française. L'association Kareen Mane est soutenue par l'Ambassade de France en Algérie et le UNHCR.



Sport Sans Frontières

INDE

La mission de Sport Sans Frontières se poursuit avec la formation à l'animation sportive de 24 volontaires locaux, le lancement d'aménagements et de remises en état des lieux de pratique sportive.

Egalement, le partenariat avec l'Université de sport de Pondichéry initié en novembre 2005 est reconduit et ce sont 16 étudiants (un par village d'action) qui vont contribuer au développement des Activités Physiques et Sportives et du jeu en direction des plus jeunes.



A Madras, un nouveau programme en collaboration avec Enfants Du Monde a été initié au sein de l'école de formation professionnelle mise en place par l'association et permettra à 130 enfants issus des villages affectés par le tsunami de bénéficier d'activités physiques et sportives.

SRI LANKA



Au Sri Lanka, l'activité "réappropriation de l'eau" a été intégrée au programme d'accompagnement psychosocial des enfants affectés par le tsunami et concerne 22 écoles de Pottuvil sur la côte Est, grâce à l'installation de deux piscines mobiles.

FRANCE

D'avril à septembre 2006, le bus itinérant de Sport Sans Frontières va dans les écoles, les collèges, les associations de quartiers et les centres de loisirs pour sensibiliser les jeunes à la Solidarité Internationale.

Après un passage à Bayonne, Bordeaux, Pau et Toulouse en mai, le bus a fait des arrêts dans les zones urbaines sensibles de Lyon, Dijon et Besançon au mois de juin, l'objectif : favoriser la réflexion des enfants de 8 à 13 ans sur les Droits de l'enfant, le respect de la règle, l'accès au sport pour tous et la solidarité internationale.

Cet été, le bus sera dans la région parisienne.

DEDUCTION FISCALE

Pour les particuliers, la réduction d'impôt est égale à 66% du montant des sommes versées retenues dans la limite de 20% du revenu imposable. Lorsque les dons excèdent la limite de 20%, l'excédent est reporté successivement sur les cinq années suivantes et ouvre droit à réduction d'impôt dans les mêmes conditions.

Pour les entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés, l'ensemble des versements au titre du mécénat permet de bénéficier d'une réduction d'impôt de 60 % dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires H.T. Au delà, ou en cas d'exercice déficitaire, l'excédent est reportable sur les 5 exercices suivants dans la limite de 5 pour mille.

En application de l'article 27 de la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978, les informations demandées sont nécessaires au traitement de votre don par nos services. En vous adressant au siège de la Voix De l'Enfant, vous pouvez demander leur rectification ou leur suppression.

La Voix De l'Enfant s'engage à ne pas échanger son fichier.

LEGS ET DONATION

En dehors de vos dons et parrainages, il vous est possible de contribuer au développement de notre action par un legs ou une donation. Vous pouvez, en effet, faire don à La Voix De l'Enfant, par acte notarié, d'une partie de votre patrimoine. Notre Fédération étant reconnue à "caractère de bienfaisance" par la Préfecture de Paris, vous serez exonéré des droits de succession pour les sommes versées.

Association de bienfaisance autorisée à recevoir des dons et legs par décision du 22 mars 2005 délivrée par la Préfecture de Paris.



PARTENARIATS

■ Baume et Mercier

Les 19 et 20 mai dernier, Baume et Mercier a organisé une vente privée de magnifiques montres à des prix exceptionnels, au Carrousel du Louvre, au profit notamment de la Voix De l'Enfant, en présence de ses ambassadeurs Taïg KHRIS, champion du monde de rollers, et Jean-François DEREK, comédien.

■ Monet

Monet a imaginé tout spécialement avec et pour la Voix De l'Enfant et son porte parole, Carole Bouquet, un bracelet mis en vente dans tous les Grands Magasins et les magasins Monet & Co (Rosny II, Parly II et à Paris, 69 rue de Rennes, VIème arrondissement.)



© Monet

■ Champagne Ruinart

Le 10ème Trophée Ruinart a réuni les meilleurs sommeliers du monde le 18 juin dernier au Théâtre des Champs Elysées. La Maison Ruinart a souhaité ajouter une part de rêve et d'espoir en y associant la Voix De l'Enfant.

Un grand merci à ces trois partenaires pour leur soutien.

DERNIERE MINUTE ... URGENCE ... DERNIERE MINUTE ... URGENCE ...

LA VOIX DE L'ENFANT CREE LA PLATEFORME POUR LES ENFANTS VICTIMES AU MOYEN-ORIENT

Il y a un mois, sur la place de l'Hôtel de Ville de Paris, des enfants venus de 13 pays dont Israël, Liban, Palestine et Jordanie chantaient et dansaient afin de célébrer la fête de la musique et partager leur joie d'être ensemble.

Face à la montée de la violence au Moyen-Orient et afin de répondre aux premiers besoins qui émanent du terrain, la Voix De l'Enfant se mobilise et crée la Plateforme pour les enfants victimes au Moyen-Orient. Engagée depuis plus de 15 ans dans la région, la Voix De l'Enfant a décidé de renforcer son soutien auprès de ses associations membres et partenaires locaux (santé, hygiène, sécurité alimentaire, eau/assainissement, et autres).



Aujourd'hui, la guerre les sépare.

La situation humanitaire s'aggrave de jour en jour. Les enfants ont besoin de nous, ont besoin de vous.

Vous pouvez adresser votre don par chèque libellé à l'ordre de **la Voix De l'Enfant - Moyen-Orient**, ou effectuer un virement bancaire (cf ci-dessous).

Merci pour votre soutien et votre engagement pour ces enfants.

N'oublions jamais que les enfants sont les premières et les plus innocentes victimes de toutes les guerres, et que :

"Protéger les droits de l'enfant aujourd'hui, c'est la meilleure façon de garantir les Droits de l'Homme demain".

Carole BOUQUET
Porte Parole de la Voix De l'Enfant

Pour plus d'informations, contactez :
Jérôme BAPTISTE
Tel : + 33 (0)1 40 22 04 22
international@lavoixdelenfant.org



MERCI POUR VOTRE SOUTIEN

Je souhaite participer aux actions de la Fédération la Voix De l'Enfant en faisant un don de:

15 €
(98,39 F)

30 €
(196,79 F)

76 €
(498,53 F)

Autre



Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Tél. : _____

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de **La Voix De l'Enfant** et adressés avec le bulletin à :
La Voix De l'Enfant - B.P. 301- 75464 Paris cedex 10 ou par virement au CCP Paris 15 301 75 P

Un reçu fiscal vous sera envoyé.

Tr 2-2006

